

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire,

En suite de convocation en date du 18 octobre 2012

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 16

Etaients présents : Alain VALLAEYS, Olivier DUBREUCQ, Odette FAVIER, Louis LAMBELIN, Philippe LAQUAY-PINSET, Raymonde PROOST, Catherine BIGO, Serge COISNE, Antonio CONTRAFATTO, Nicolas CUVELIER, Roger DESRAMAUX, Françoise DEVENDEVILLE, Christian LELEU, Gilles RONSE, Anne SEILLÉ, Thérèse SPRIET

Absents ayant donné procuration : Gauthier DUMOULIN, Xavier GIRARD

Secrétaire de séance : Nicolas CUVELIER

Ordre du jour :

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise ;
- Vente de la portion ménagère cadastrée B1577 ;
- Avis sur le projet de fusion du SIDEN SIAN avec les syndicats intercommunaux d'assainissement des communes de Camphin et Phalempin, d'eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq, des eaux potables de la région de Masny et d'eau potable d'Aniche, d'Auberchicourt et Monchecourt ;
- Avis sur le projet de dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle Mélantois (SIPEM) ;
- Questions diverses :
 - o Autorisation de signature d'un bail pour le n°8 rue Jean Jaurès – délibération complémentaire

I – Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à l'organigramme du personnel communal à compter du 1^{er} novembre 2012.

II – Vente de la portion ménagère cadastrée B1577

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame Catherine GLORIEUX souhaite acheter la parcelle sise 31 rue Verte, cadastrée B 1577 et d'une contenance de 153 m², cette parcelle étant une portion ménagère.

Monsieur le Maire explique que, si le Conseil Municipal poursuit sa logique de vente des parts ménagères qui était jusqu'à présent de reprendre la proposition initiale de 1989, date où le coût de la construction était de 992, en appliquant l'indice actuel qui est au 2^{ème} trimestre 2012 de

1666, l'estimation du coût du terrain s'élèverait à 3 060, plus les frais de géomètres de 457,35 euros ; frais de notaire en sus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce prix de vente de 3 517,35 euros et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de l'acte de vente.

III - Avis sur le projet de fusion du SIDEN SIAN avec les syndicats intercommunaux d'assainissement des communes de Camphin et Phalempin, d'eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq, des eaux potables de la région de Masny et d'eau potable d'Aniche, d'Auberchicourt et Monchecourt

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du SIDEN SIAN et sa fusion avec le Syndicat Intercommunal d'assainissement des communes de Camphin et Phalempin, le syndicat intercommunal d'eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq, le syndicat intercommunal des eaux potables de la région de Masny et le syndicat intercommunal d'eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt.

La CDCI ayant rendu un avis favorable à ce projet de fusion le 6 juillet 2012, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

IV - Avis sur le projet de dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle Mélantois (SIPEM)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet en date du 20 septembre 2012 exposant son intention de dissoudre le syndicat intercommunal du Pévèle Mélantois.

La CDCI ayant rendu un avis favorable à ce projet de dissolution le 6 juillet 2012, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

V – Questions diverses

Autorisation de signature d'un bail pour le n°8 rue Jean Jaurès – délibération complémentaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°1202 prise le 12 septembre 2012 concernant l'autorisation de signature d'un bail pour le n°8 rue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait été omis de préciser dans cette délibération qui, du vendeur ou des locataires, prendrait en charge les frais de notaire.

Au regard de la situation financière des futurs locataires, Monsieur le Maire propose au conseil que la commune prenne en charge les frais notariés.

Le conseil valide cette proposition à la majorité. Messieurs Philippe LAQUAY-PINSET et Olivier DUBREUCQ s'abstiennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu, le Maire,
Alain VALLAEYS*